

## MAIRIE DE GERMAGNY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2016, le 29 novembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire,

Présents: Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme LECLAIRE Sylvie.

Absents : M LECLAIRE Loïc, Mme DEMORTIERE Fabienne, M. LABILLE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme MONTILLOT Mireille.

#### **Ordre du jour :**

- Amortissement des travaux de la station d'épuration / Délibération n° 28
- Modification des statuts de la ccScc / Délibération n° 29
- Nouvelle composition des membres / Délibération n° 30
- Démission de J-P Gueydan
- Questions diverses.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 27 septembre 2016.

Lecture du rapport d'activités de la commune entre le 27 septembre et le 29 novembre 2016.

#### **Amortissement des travaux de la station d'épuration/ délibération n°28**

Après en avoir délibéré le conseil fixe la durée d'amortissement des travaux de la station d'épuration à 50 ans.

#### **Modification des statuts de la ccScc / délibération n° 29**

Suite au conseil communautaire du 21 septembre 2016, ayant voté la modification des statuts de la ccScc à compter du 1er janvier 2017 et conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil se prononce en faveur de cette décisions :

Le conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la ccScc au 1er janvier 2017.

#### **Démission de J-P Gueydan**

Suite au courrier de Jean-Pierre Gueydan en date du 7 novembre 2016, annonçant sa démission au 30 novembre 2016, le conseil municipal prend acte de sa décision et décide de procéder à la recherche d'un nouvel agent technique pour une embauche à partir du 1er mars 2017.

## **Questions diverses :**

**Sanitaires de l'école :** l'entreprise Montillot a proposé un devis de 259,60€ pour le remplacement des poussoirs.  
Le conseil accepte ce devis.

**Demande de dérogation scolaire :** Le conseil municipal est informé de la demande de la famille DEVILLERS pour une dérogation lui permettant de scolariser ses enfants à Buxy compte-tenu de contraintes professionnelles.

**L'entreprise MVG** a gracieusement réparé le toit du lavoir et remis une tuile de rive sur celui de la salle des fêtes.

Le conseil municipal est informé de l'**assemblée générale du comité des fêtes** qui se tiendra le 1er décembre à 19h, salle Bellevue.

La séance est levée à 20 h 40

Le secrétaire de séance

Le Maire